

Image not found or type unknown



# Viager apres deces de la personne occupant le viager

Par **chateau evelyne**, le **06/11/2016 à 18:50**

bonsoir,des amis ont achete une maison en viager et la personne occupant le logement est decedee.CETTE PERSONNE N AVAIT AUCUN HERITIERS ;Par testament elle en a fait leurs legataires universels.Pour le bien en capital ,ok ils ont payes les frais d imposition. Seul probleme,le viager .LE notaire leur demande de faire reevaluer la maison et leur parle de 60% d imposition . EST CE NORMAL ???